



Condition de vérification n°10

Système de contrôle d'accès

Politique recommandée aux conseils scolaires

Programme de prévention des sinistres causés par les facteurs humains d'OSBIE

Depuis 1991, les pertes dues à des incendies criminels comptent pour plus de 50 p. 100 des pertes matérielles d'OSBIE – ce qui équivaut à plus de 12 millions de dollars. L'un des principaux facteurs associés aux pertes dues à des incendies criminels est le manque de sécurité – des « visiteurs » non autorisés ayant libre accès à l'ensemble des lieux. Puisque les bâtiments scolaires ont par définition plusieurs portes d'accès, le système de contrôle d'accès devient de plus en plus important pour réduire toutes les formes d'activités criminelles.

Les recommandations ci-dessous ont pour but de fournir aux conseils scolaires des lignes directrices pour la mise en place d'un système de contrôle d'accès. Une vérification de la politique du conseil scolaire démontrant que ces recommandations ont été prises en considération contribuera à l'obtention par ce dernier d'un crédit de la gestion du risque, dans le cadre du programme de prévention des risques causés par les facteurs humains.

1. Une politique de tous les conseils scolaires requérant de toutes les écoles un registre d'entrée et de sortie de tous les visiteurs. Si possible, des cartes de visiteurs devraient être émises.
2. Preuve visible du respect de cette politique dans toutes les écoles.